

Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens UE/Maroc

2006/0048(NLE) - 20/11/2006 - Document de base législatif complémentaire

La présente décision constitue l'acte juridique par lequel le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres de l'Union européenne, réunis au sein du Conseil, apportent leur signature à l'application provisoire de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Maroc, d'autre part, avant sa conclusion définitive.